



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

EXTRAIT DU REGISTRE
Des Arrêtés Municipaux

N° 2020 / 393 ST EF / YP

Le Maire de SISTERON

OBJET : FIBRE - PROLONGATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.2212.1 et suivants ;
VU le Code Pénal et notamment son article R.610-5 ;
VU le Code de la Route ;
VU le Code de la voirie routière et notamment les articles L 116-2 et R 116-2
VU le livre 5 du Code de la sécurité intérieure ;

CONSIDERANT la demande des entreprises GUERPEL SAS/CITEOS AVIGNON – AXIANS FIBRE MÉDITERRANÉE – CEGELEC – SARL MARAIS TP, pour des travaux devant être réalisés pour le compte de la ville de Sisteron, dans le cadre des extensions de vidéo protection, sur l'ensemble de la commune.

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité et le bon ordre ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Les entreprises GUERPEL SAS/CITEOS AVIGNON – AXIANS FIBRE MÉDITERRANÉE – CEGELEC – SARL MARAIS TP sont autorisées à réglementer la circulation des véhicules et des piétons ainsi que le stationnement sur l'ensemble de la Commune du 06 MAI 2019 au 30 Avril 2020 inclus.

ARTICLE 2 - Les entreprises sont chargées de la mise en place de la signalisation et des protections nécessaires.

ARTICLE 3 - Les tiers disposent d'un délai de recours de deux mois à compter de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 5 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sisteron et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de Sisteron sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SISTERON et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de Sisteron.

NOTIFIÉ ET PUBLIÉ
DANS UN DÉLAI LÉGAL,

04 MARS 2020
ACTE RENDU EXÉCUTOIRE.
LE MAIRE
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,
Jean-Pierre **TEMPLIER**

Fait à SISTERON le 04 Mars 2019.

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
J. P. TEMPLIER

